

<b>Section Bac</b>	<b>Assurances</b>		
<b>Nom de l'UE</b>	<b>Assurance véhicules automoteurs</b>		
<b>Noms des professeurs</b>	M. Parfait/ V. Locus		
<b>Niveau</b>		<b>Unité déterminante</b>	Oui
<b>Nombre de périodes</b>	90	<b>Pré requis pour</b>	/
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	8

### Objectifs du cours

- Connaître et appliquer les mécanismes des différents contrats d'assurances R.C Auto et garanties accessoires (vol, dégâts matériels, bris de glaces, heurt d'animaux...)
  - Maîtriser la compréhension des conditions générales des différents contrats (couverture, exclusions...)
  - Intégrer le sens de la matière : historique, perspectives et contextes (économique, juridique, sociétal...)
  - Connaître la couverture et les limites du contrat RC auto. (Voir législation)
  - Savoir analyser une déclaration de sinistre sur le plan des responsabilités et du préjudice
  - Mesurer l'impact européen sur le droit belge applicable à la matière (Directives européennes)
  - Connaître la législation belge relative aux usagers faibles (article 29 Bis)
  - Connaître les principales conventions ASSURALIA applicables à l'évaluation du dommage et son indemnisation
  - Savoir constituer un dossier d'indemnisation concernant le préjudice matériel et corporel (blessures et décès)
  - Connaître les différents postes indemnisables du préjudice matériel et corporel, en maîtriser les notions et les appliquer
- B. Etendue de la garantie R.C. Auto
    - les personnes assurées
    - les personnes exclues
    - notion de victimes/victimes exclues
    - le véhicule automoteur
    - transfert du véhicule automoteur
    - les limites d'intervention de la R.C. auto
    - les exclusions
    - les actions récursoires
    - notions de responsabilité civile objective
    - l'indemnisation automatique des usagers faibles

### Contenu du cours

#### **PARTIE I**

##### I. Introduction

- A. Notions de responsabilité civile dans le droit belge
- B. Les différents types de responsabilité

##### II. L'assurance obligatoire R.C. Auto

- A. Les législations
  - l'assurance obligatoire
  - l'action directe
  - le droit des victimes
  - les directives européennes

##### C. La formation du contrat

- définition et classification du contrat RC Auto
- la formation du contrat
- informations nécessaires
- la tarification
- l'attestation de sinistralité
- les obligations du preneur d'assurance
- les obligations de l'assureur
- les modifications du contrat
- modification des garanties et du tarif
- modification (aggravation/diminution) du risque
- durée et fin du contrat
- suspension du contrat d'assurance
- résiliation par l'assureur/par le preneur
- résiliation pour disparition du risque
- résiliation après sinistre
- la preuve d'assurance
- lecture de la demande d'immatriculation

##### D. Les bureaux

- missions
- principes de fonctionnement
- le bureau de tarification automobile (BTTB)

##### E. Le fond commun de garantie automobile

- missions
- origine et financement
- focus indemnisations

##### III. Les assurances non obligatoires

- la protection du véhicule
- la protection des personnes
- l'assistance

- défense en justice

## **PARTIE II**

### IV. La gestion des sinistres

#### A. La déclaration de sinistre

- unilatérale / contradictoire
- le constat amiable d'accident automobile  
éléments essentiels (responsabilité / dommage)

#### B. Les Directives européennes

- généralités
- les délais d'indemnisation

#### C. L'article 29 Bis

- principes
- analyse des conditions de la loi
- le dommage indemnisable

#### D. Les différentes conventions ASSURALIA

- convention d'expertise et RDR
- convention carambolage
- convention victime innocente
- convention heurts de véhicules
- convention RC auto / RC exploitation

#### E. Constitution d'un dossier complet

- fixation du dommage
- les différents justificatifs d'un dossier
  - . dommage matériel
  - . dommage corporel / décès

#### F. Les différents postes indemnissables

- le tableau indicatif - principes
- préjudice matériel
- préjudice corporel

### **Méthodologie**

- Cours magistral
- Exercices avec participation des étudiants
- Lecture et comparaisons de conditions générales des compagnies pour les garanties accessoires
- Examen de cas de jurisprudence

- Examen des Directives européennes, de la loi, des conventions, du tableau indicatif

### **Supports**

- Notes de cours
- Législation
- Cas de jurisprudence
- Conventions ASSURALIA
- Tableau indicatif

### **Acquis d'apprentissage**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*Face à un constat d'accident et à une situation-problème d'un cas concret largement rencontré, en se fondant sur une interprétation correcte des dispositions réglementaires et des conditions générales d'une police donnée, en situant le problème à résoudre dans le schéma global des pratiques de l'assurance, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée.*

De mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- Analyser au moins un cas pratique pour une police R.C. obligatoire et tarifier le risque automobile ;
- Interpréter et appliquer dans un cas précis, préalablement fixé, le droit des assurances spécifique à l'assurance de véhicules automoteurs
- Constituer un dossier technique comprenant une estimation du sinistre et son indemnisation ;
- Justifier les différentes démarches et techniques professionnelles qu'il a mises en œuvre.

### **Evaluation**

Examen en session.

Travail de comparaison des conditions des compagnies, des garanties souscrites dans le cadre de l'assurance automobile

### **Pondération**

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Examen de 2de session
PARTIE I X	X	/	X
PARTIE II /	X	/	X